Le bureau académique Normand
sa.normandie@snics.org

Le 23/11/2023

à M. Mme……

Infirmier.ère

Cher(e) collègue,

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'information syndicale par demi-journée, vous êtes cordialement invité à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes :

Lundi 11 décembre 2023 de 9h30 à 12h30
Au Collège LS Senghor
8 rue du Roussillon 14123 IFS

Jeudi 14 Décembre 2023 de 9h30 à 12h30
Au collège Albert CAMUS ou collège G. BRASSENS
17, rue Rétimare 76190 YVETOT rue de Coupeauville 76133 EPOUVILLE

Vendredi 15 Décembre 2023 de 9h30 à 12h30
Au lycée Modeste LEROY
32, rue Brossolette 27016 EVREUX

Ordre du jour :

- NBI Handicap
- Prime de pouvoir d'achat
- Préparation au concours académique
- LIEN
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence, bien cordialement,

Le SNICS Normandie

NB (1) : Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformémentà l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, complété par la note de service n° 85-043 du 1er/2/85.
Chaque infirmier(e) **syndiqué(e) ou non**, contractuel(le), vacataire, auxiliaire, titulaire, stagiaire ou détaché(e), a le droit d'assister pendant ses heures de service à la réunion syndicale de son choix. Pour cela, il faut déposer au moins 8 jours avant la date de la réunion choisie, une demande d'autorisation d'absence auprès de son supérieur hiérarchique (chef d'établissement pour les collègues en collège, lycée, EREA, IUT, Président d'université pour les collègues exerçant en université).
Pour faciliter la participation des collègues, nous organisons plusieurs réunions à des lieux différents. Chaque collègue a le droit de choisir le lieu et la date de la réunion qui lui convient le mieux sans toutefois prendre plus de trois heures par trimestre, augmentées bien sûr des délais de route pour se rendre à la réunion.